



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 17263

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance que revêt l'obtention du permis de conduire pour les jeunes qui recherchent un emploi et ceci particulièrement pour ceux qui ont un faible niveau de formation. Or, l'apprentissage de la conduite représente de nombreuses heures d'auto-école dont le coût est élevé pour les familles de démunis. Ne serait-il pas possible de financer la préparation du permis de conduire par une aide aux enfants de familles ayant de faibles revenus ou en intégrant l'apprentissage de la conduite dans le cadre de la formation professionnelle ? Elle lui demande ce qu'elle pense de ces propositions.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité indique à l'honorable parlementaire qu'aucune mesure d'aide spécifique n'est actuellement envisagée en faveur des enfants à la recherche d'un emploi dont les parents ne sont pas imposables pour leur permettre d'assumer une partie des frais nécessités par le passage du permis de conduire. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement interrogé à ce sujet a précisé pour sa part qu'il ne dispose pas de ligne budgétaire permettant d'accorder de telles aides à l'apprentissage de la conduite.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17263

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3963

Réponse publiée le : 21 septembre 1998, page 5206